Délibération N° 14 2025 12

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 14ème arrondissement de l'exercice 2024.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif, conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les articles L.2121-31 et L.2511.45 du même code prévoient ainsi que le Conseil de Paris arrête le compte administratif, et se prononce sur le compte de gestion, tenu par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris (DRFIP), après avis de chacun des conseils d'arrondissement sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial le concernant.

L'avis que vous êtes invités à donner sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 14ème arrondissement a pour objet essentiel de sanctionner la stricte concordance entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public.

L'article 2511- 45 du CGCT indique que le solde d'exécution de l'état spécial est reporté de plein droit.

Les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2024 se résument ainsi :

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 2 295 230,61€
Dotations perçues au titre de l'exercice 2024 : 10 494 915,89€
Dépenses exécutées au titre de l'exercice 2024 : 10 613 049,92€
Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 2 177 096,58€

Tableau de synthèse des résultats de clôture (État II.2)

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
REPORT DE DOTATIONS RESULTAT DE CLÔTURE 2023	497 828,27 €	1 797 402,34 €	2 295 230,61 €
Dotations perçues au titre de l'exercice 2024	264 735,00 €	10 230 180,89 €	10 494 915,89 €
Dépenses exécutées au titre de l'exercice 2024	452 731,25 €	10 160 318,67 €	10 613 049,92 €
REPORT DE DOTATIONS RESULTAT DE CLÔTURE 2024	309 832,02 €	1 867 264,56 €	2 177 096,58 €

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir donner votre avis sur le compte de gestion de État spécial d'arrondissement de Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris au titre de l'exercice 2024.

La Maire d'arrondissement